

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 99-012 DU 05 FEVRIER 1999

portant autorisation de ratification
du protocole d'accord entre le
gouvernement de la République du
Bénin et le gouvernement de la
République populaire de Chine signé
le 07 juillet 1995 dans le cadre de la
fourniture d'un crédit d'assistance
militaire par la Chine au Bénin.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement, du protocole d'accord entre le gouvernement de la République du Bénin et le gouvernement de la République populaire de Chine, signé le 07 juillet 1995 dans le cadre d'un crédit d'assistance militaire pour un montant de trois millions (3.000.000) de dollars américains soit environ un milliard six cent cinquante millions (1.650.000.000) de francs CFA.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le ministre des Affaires étrangères
et de la coopération,

Kolawolé A. IDJI.-

Le ministre délégué auprès du
Président de la République,
chargé de la Défense nationale
et des relations avec les institutions,
porte-parole du gouvernement,

Pierre O S H O.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES. 2 HAAC 2 MAEC 4 MDN-
RIPPG 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO I.